

CONVENTION D'OUVERTURE DU PLAN D'ÉPARGNE NEF



Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable.

Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné(e),

Personne physique • 1^{er} titulaire N° client

M^{me} M^{lle} M. Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Adresse complète

Code Postal Ville

Tél. Fax

Courriel

Né(e) le à N° dép.

Nationalité Résident Non-résident

Situation de famille

Régime matrimonial

Profession

1^{re} pièce d'identité (nature) N°

Délivrée le par

2nde pièce d'identité (nature) N°

Délivrée le par

Personne physique • 2^e titulaire (facultatif) N° client

M^{me} M^{lle} M. Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Adresse complète

Code Postal Ville

Tél. Fax

Courriel

Né(e) le à N° dép.

Nationalité Résident Non-résident

Situation de famille

Régime matrimonial

Profession

1^{re} pièce d'identité (nature) N°

Délivrée le par

2nde pièce d'identité (nature) N°

Délivrée le par

demande l'ouverture d'un Plan d'épargne Nef aux conditions particulières ci-dessous :

Modalités d'alimentation du Plan d'épargne Nef

• **Versements programmés** (conseillés pour faciliter votre gestion) oui non

Pour alimenter mon plan d'épargne, je demande à la Nef d'effectuer des prélèvements automatiques sur mon compte bancaire mensuels ou trimestriels (les prélèvements sont effectués le 10 du mois), d'un montant de : euros (minimum 25 €).

Versements libres

J'ai bien noté que je pourrai alimenter, à tout moment, mon Plan d'épargne Nef en utilisant le formulaire prévu à cet effet, minimum de 100 €. Sauf indication particulière, la durée d'immobilisation de ces sommes sera celle indiquée ci-dessous.

Caractéristiques du Plan d'épargne Nef

Durée

Chacun de mes versements sera immobilisé pour une durée de ans (2 ans et 1 mois au minimum)

• **Taux** % (se reporter à la grille des taux en vigueur dans les Conditions générales de l'épargne, disponibles sur demande et sur www.lanef.com)

Orientation souhaitée pour mon épargne (cocher une ou plusieurs cases)

agriculture biologique ou bio-dynamique formation, art et culture au gré de la Nef
 développement social et solidaire écologie et environnement

Fiscalité (cocher obligatoirement l'une des 2 options)

Je déclarerai moi-même mes intérêts ou J'opte pour le prélèvement libératoire

Option de partage

Cette formule d'épargne permet de faire don de tout ou partie des intérêts à l'une des associations partenaires de la Nef figurant dans le dépliant joint.

Je partage mes intérêts à hauteur de : 25 % 50 % 75 % 100 %

avec l'association :

Pour ouvrir mon Plan d'épargne Nef

Je verse la somme de : (mini. 100 €) par chèque N° libellé à l'ordre de la Société financière de la Nef.

Si votre compte comporte un second titulaire, cochez l'une des cases ci-dessous :

2 signatures sont nécessaires pour tout remboursement ou modification du dépôt.

1 signature suffit pour tout remboursement ou modification du dépôt.

Comment avez-vous connu la Nef ?

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement au dos et des Conditions Générales de l'épargne.

Bulletin à retourner à :

Société financière de la Nef
114 bd du 11 novembre 1918
69 626 Villeurbanne Cedex

Fait à

Le

Signature du 1^{er} titulaire

Signature du 2^e titulaire

Le Plan d'épargne Nef est une combinaison de dépôts à terme. Il offre la possibilité de se constituer une épargne progressive par le biais de versements libres ou de prélèvements programmés.

Renseignements pratiques

1 Qui peut ouvrir un Plan d'épargne Nef ?

Toute personne physique (majeure ou mineure). Le Plan d'épargne Nef peut aussi être ouvert entre conjoints.

2 Modalités des versements

• Versement initial

Minimum de 100 € versé par chèque à l'ouverture.

• Versements programmés

Périodiques mensuels ou trimestriels, d'un montant minimum de 25 €. Prélèvements effectués le 10 du mois.

Caractéristiques définies lors de l'ouverture du plan d'épargne, modifiables sur demande (formulaire fourni par la Nef).

• Versements libres

Minimum de 100 €. Les caractéristiques du plan d'épargne s'appliquent par défaut aux versements libres, sauf instructions contraires et à l'exception du taux qui sera celui de la grille en vigueur.

3 Disponibilité de l'épargne

Chacun des versements effectué sur votre plan d'épargne est immobilisé pour la durée que vous avez choisie. À l'issue de cette période d'immobilisation, chaque versement devient disponible. Il est alors rémunéré au taux à court terme en vigueur.

Un relevé de plan d'épargne vous indiquant les sommes disponibles vous sera adressé au début de chaque année ; vous pourrez également l'obtenir ponctuellement sur simple demande auprès de nos services.

4 Durée du contrat de Plan d'épargne Nef

Chaque versement (ou prélèvement) est assimilé à un dépôt à terme dont la durée ne peut être inférieure à 25 mois. Le Plan d'épargne Nef reste donc ouvert tant que tous les dépôts qui le composent n'ont pas été remboursés (lire la clause « Conditions de retrait »).

5 Périodicité de calcul des intérêts

Les intérêts sont calculés chaque année à la date anniversaire de votre versement. Le don éventuel est versé à l'association partenaire. Le montant vous revenant après déduction éventuelle des prélèvements fiscaux et sociaux est ajouté au montant de votre dépôt. Les intérêts étant annuels, le taux de rendement actuariel brut est égal au taux nominal.

6 Fiscalité des intérêts

En cas de co-titularité, les intérêts versés sont considérés comme faisant partie des revenus du 1^{er} titulaire.

Chaque épargnant choisit, au moment où il ouvre un compte, entre les deux options fiscales possibles :

> inscrire lui-même les intérêts sur sa déclaration d'impôts annuelle ;

> ou bien opter pour le « prélèvement libératoire forfaitaire ». Dans ce cas, la Nef se charge du versement de l'impôt et l'épargnant n'a donc rien à déclarer. Le taux du prélèvement étant susceptible de varier, il est possible de changer d'option chaque année.

Depuis 2008, la part d'intérêts donnée à une association reconnue bénéficie d'une fiscalité à taux réduit.

7 Fiscalité des dons

Les dons effectués par des personnes physiques, au profit d'associations, ouvrent droit à une réduction d'impôts calculée selon la loi de finances en vigueur.

Attention : certaines associations ne délivrent pas de reçu fiscal (se reporter à la liste des partenaires).

Modalités d'ouverture de compte

- Remplir complètement le bulletin de souscription au verso ainsi que le formulaire d'information.

- Établir le chèque à l'ordre de la Société financière de la Nef.

- Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

Société financière de la Nef

114 bd du 11 novembre 1918 – 69 626 Villeurbanne Cedex

- Pièces justificatives à produire

Pour les personnes physiques

- *Ouverture de compte dans un bureau de la Nef*

Documents à apporter avec vous (une photocopie sera conservée dans votre dossier) :

- une pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de séjour Etranger, Carte de résident, Certificat de résidence de ressortissant algérien, Carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;

- un justificatif de domicile : quittances électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer.

- *Ouverture de compte à distance (par correspondance)*

Documents à joindre aux bulletins d'ouverture de compte :

> Si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte ouvert au nom du titulaire dans une banque européenne :

- dans la mesure du possible, copie de deux pièces d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Carte de séjour Etranger, Carte de résident ;

- copie d'un justificatif de domicile : quittances électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer.

> Condition complémentaire si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte qui n'est pas ouvert au nom du titulaire dans une banque européenne : dans ce cas, un second justificatif d'identité est indispensable et à défaut, la copie de la pièce d'identité doit être certifiée conforme par un tiers indépendant.

- *Pour un enfant mineur*

Copie du livret de famille. Pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.)

Pour les dépôts d'un montant supérieur ou égal à 150 000 euros, joindre un justificatif de l'origine des fonds. Un tel justificatif pourra également être demandé pour un montant inférieur.

Un Accusé de Réception accompagné d'un exemplaire des statuts de la Nef vous sera adressé sous 15 jours.

8 Conditions de retrait

- **Retrait total**

Le retrait total des sommes versées ne sera possible que si le dernier versement est arrivé à échéance.

- **Clôture du compte**

Le compte sera clos dès lors que le dernier versement effectué sera devenu disponible. En cas de succession, le Plan d'épargne Nef fait partie du patrimoine du titulaire. Il est clos au décès de celui-ci.

9 Gestion des taux

- **La Nef a établi une grille de taux selon la durée des dépôts** ; cette grille évolue en fonction de la conjoncture économique et peut donc être modifiée à tout moment. Elle vous est communiquée au début de chaque année ou sur simple demande de votre part.

- **Chaque versement bénéficie d'un taux fixe** qui sera appliqué pour toute la durée choisie.

- Si vous ne partagez pas vos intérêts avec une association partenaire et que vous souhaitez soutenir davantage l'action de la Nef, vous pouvez choisir un taux inférieur à celui de la grille en vigueur.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT POUR MON PLAN D'ÉPARGNE NEF

(à nous retourner dûment complétée et signée
aux 2 endroits prévus à cet effet, accompagnée d'un RIB)

laNef

société coopérative
de finances solidaires

114 bd du 11 novembre 1918
69626 Villeurbanne Cedex
tél. 04 72 69 08 60
fax 04 72 69 08 79
RCS LYON B 339 799 116

Par la présente, je demande à la Société financière de la Nef de faire prélever en sa faveur la somme ci-dessous. J'ai noté que je peux interrompre la chaîne de prélèvements en prévenant la Nef au moins trois semaines avant la date d'interruption souhaitée.

Nom, prénom :

Adresse postale :

Plan d'épargne Nef N° :

Les informations contenues dans ce document ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de votre Plan d'épargne Nef et pourront donner lieu à exercice de droit individuel d'accès auprès du créancier, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la commission informatique et libertés.

Date du 1^{er} prélèvement : 10 / / (les prélèvements sont effectués le 10 du mois)

Montant du prélèvement : €

Périodicité : mensuelle ou trimestrielle (rayer la mention inutile)

Ne pas oublier de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

À le / /

Signature du titulaire

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

n° national d'émetteur : 331074

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Société financière de la Nef. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et à la Nef. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur

.....
.....
.....
.....

Nom et adresse du créancier

Société financière de la Nef
114 boulevard du 11 novembre 1918
69626 Villeurbanne Cedex

Compte à débiter

Code établis.	Code guichet	N° de compte (11 caractères obligatoires)	Clé RIB

Date : / /

Signature

.....

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

.....
.....
.....
.....